

Aux usagers de la
Salle des mariages
de la Ville de Pully

Traité par : SM/SL

Réf. : Usage Salle des mariages

Pully, août 2019

Règles d'usage de la Salle des mariages de la Ville de Pully et de bienséance à ses abords

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi la Salle des mariages de la Ville de Pully pour célébrer votre mariage civil. La Municipalité vous en remercie. Nous espérons que vous en serez satisfaits et aurez plaisir, ainsi que vos hôtes, à vivre cette cérémonie si importante à Pully.

Afin que votre cérémonie et sa suite se déroulent au mieux, nous vous remercions par avance de bien vouloir observer les quelques prescriptions d'usage et de bienséance suivantes.

- Le stationnement de véhicules est strictement interdit devant l'entrée de la Salle et à ses abords.
- L'usage d'engins pyrotechniques, de pétards, la diffusion de musique forte et le lancer de riz, bonbons ou cotillons, quelles que soient la forme et la matière, sont strictement interdits.

Nous vous souhaitons une belle cérémonie de mariage à Pully et vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner